

# Même les très petites entreprises peuvent se doter d'un régime collectif

**Votre entreprise ne compte qu'une poignée d'employés? Vous pouvez tout de même souscrire à une assurance collective. Un nombre croissant d'entrepreneurs l'ont fait, question de retenir ou d'attirer des talents, alors que nous connaissons une pénurie de main-d'œuvre de métiers spécialisés.**

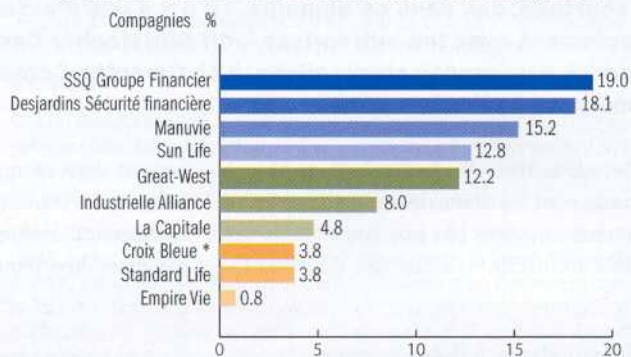
## CAROLINE PHÉMIUS

En 2003, 70% des entreprises enregistrées dans la province étaient des PME de moins de cinq employés, selon l'Institut de la statistique du Québec.

« L'assurance collective permet d'être concurrentiel, peu importe la taille de l'entreprise », soutient Yves Therrien, vice-président exécutif du Regroupement des consultants en avantages sociaux du Québec.

Bien que le marché de l'assurance collective des PME au Québec soit majoritairement détenu par cinq assureurs de grande taille (SSQ, Desjardins Sécurité financière, Financière Manuvie, Sun Life et Great-West), quelques assureurs de taille moindre ont fait leur marché des *petites petites entreprises*, note M. Therrien. Parmi ces joueurs, La Survivance, L'Internationale, L'excellence et La Capitale.

Le marché québécois de l'assurance collective, 2005



\* Représente toutes les entités utilisant le nom de Croix Bleue au Québec. Source : Fraser Group

(CP) Dans son étude annuelle intitulée *Group Universe Report*, le Groupe Fraser indique que les dix meneurs représentent 98% du marché québécois. L'organisme estime que les revenus des assureurs collectifs totalisaient 4,3 milliards (G)\$ l'an dernier (derniers chiffres disponibles). Le marché québécois s'est accru de 2,7% par rapport à 2004.

Fait à noter, les compagnies offrant de l'assurance collective couvrent aussi bien les PME que les grandes entreprises. Il faut donc tenir compte que certains contrats représentent des dizaines de millions de dollars de primes, ce qui tend à avantager certains assureurs de grande taille qui ont remporté plusieurs de ces volumineux (parfois faramineux!) contrats.

De plus, selon Ken Fraser, président de Fraser Group, si SSQ et Desjardins Sécurité financière arrivent au premier et au second rang des assureurs en collectif au Québec, c'est principalement parce que ce sont des assureurs locaux. « Ce n'est pas parce qu'ils offrent des produits que les autres n'offrent pas », explique M. Fraser.

On peut toutefois noter des différences en ce qui a trait aux produits offerts aux PME, selon que l'on s'adresse à de grands ou à de plus petits groupes. Certains soins, qui seront offerts d'emblée dans les PME de 80 employés et plus, comme l'orthodontie, ne le seront pas forcément dans les entreprises comptant cinq employés et moins.

« Dans un groupe de 100 personnes, il va y avoir les mêmes avantages. Tandis qu'un groupe de cinq ou dix montrera des différences dans les garanties ou les conditions d'admissibilité », explique-t-il.

L'assureur pourra aussi poser des questions relatives à la santé des employés, ce qui n'est pas

courant en assurance collective. Cette décision varie d'un assureur à l'autre, selon le marché qu'il veut développer.

L'assureur La Capitale permet d'ailleurs à des entreprises comptant aussi peu que deux

employés de souscrire de l'assurance collective. Le produit destiné à ce créneau ne couvre pas une grande variété de soins. En revanche, les critères d'admissibilité sont souples, souligne Yves Therrien. □